



Département du Rhône

Commune de **MONTROTTIER**

COMPTE-RENDU REUNION CCAS DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021 à 17h30

Présents : M. GOUGET, B. BOUCHET, C. DUNAUD-MARMOZ, E. PANISSET, M. POLLET, L. LAURENT

Absents Excusés : V. SUBRIN, M. SECOND, A. YAACOULI, K. LEGRAIN

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h30

❖ **Espace de gratuité**

Le nouveau local mis à disposition par la commune est très apprécié. Il est évoqué le fait que certaines choses apportées ne sont pas de qualité à être proposées (saleté, usure,) et doivent être refusées par les personnes bénévoles lors des permanences.

Une prochaine réunion sera proposée pour toutes les personnes œuvrant pour cet espace de gratuité.

❖ **Alimentation solidaire**

Les permanences n'ont pas cessé pendant l'été. Les habitants de la commune qui sont dans la difficulté et souhaiteraient pouvoir en bénéficier sont invitées à se faire connaître auprès du CCAS.

❖ **Aides aux activités culturelles ou sportives pour les enfants de moins de 16 ans**

Les membres du CCAS ont voté à l'unanimité d'accorder cette année encore une participation aux frais pour des activités organisées par les associations de la commune ou d'une commune limitrophe. Calculée selon le quotient familial, elle est limitée à une seule aide par enfant. Les dossiers pour bénéficier de cette participation financière sont à récupérer en mairie.

Le CCAS a décidé de reprendre le barème en vigueur :

Si QF	≤ 600	aide de 50% et limitée à 100 € / enfant
	De 601 à 700	aide de 40 % et limitée à 70 € / enfant
	De 701 à 800	aide de 30 % et limitée à 40 € / enfant

❖ **Organisation du repas des Anciens**

Le repas aura lieu dimanche 10 octobre à 12h30 en salle des Fêtes. Il est offert aux plus de 75 ans. Leurs invités (conjoint de -75 ans ou autres personnes) paieront 20€ le repas.

Le courrier d'invitation doit être établi avant la fin de semaine, avec une réponse souhaitée au plus tard le 1er octobre.

Une animation est prévue ; le coût de 350€ a été votée et acceptée à l'unanimité.

❖ **Repas partagés**

Les personnes seules ou isolées ont reçu une invitation pour la reprise de ces repas partagés le 3^e mardi de chaque mois. Le prix du repas étant fixé à 8€, le CCAS prendra en charge la moitié du coût, les participants au repas se verront donc s'acquitter de 4€/personne.

❖ **Colis de Noël pour les plus de 75 ans**

Différents commerçants seront contactés afin de définir les colis à préparer pour les personnes seules, et les personnes en couple.

La préparation des colis est planifiée vendredi 10 décembre à 14h.

Il sera proposé aux élus du Conseil Municipal Jeunesse intéressés de participer à la distribution en accompagnant les membres du CCAS.

❖ **Questions diverses**

L'Association E T A I S va organiser une réunion le 04 octobre 2021 ; le sujet sera la recherche des personnes intéressées pour organiser des covoiturages. L'information sera transmise sur le site Facebook de Montrottier.

Fin de l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30

La prochaine réunion du CCAS aura lieu en janvier 2022, sauf cas d'urgence

Compte-rendu établi par L. LAURENT